

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### SOLOCAL GROUP

Société anonyme, au capital de 56 196 950,80 Euros  
Siège social : 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex  
552 028 425 R.C.S. Nanterre

#### Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Solocal Group (la « Société ») sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte, pour le 19 juin 2014 à 17 heures, au Palais Brongniart, 28, place de la Bourse, 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour*

##### A TITRE ORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tel que ressortant des comptes annuels
- Approbation des conventions visées au rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions Solocal Group ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Remy ;
- Renouvellement du mandat de Madame Sandrine Dufour ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Rémy Sautter ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur François de Carbonnel ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Lee Millstein ;
- Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à des engagements dont Monsieur Jean-Pierre Remy est le bénéficiaire ;
- Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à des engagements dont Monsieur Christophe Pingard est le bénéficiaire ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean-Pierre Remy, Président Directeur Général ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué.

##### A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe Solocal Group ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Modification de l'article 14 des statuts - Réduction de la durée du mandat des administrateurs ;
- Modification de l'article 12 des statuts - Réduction de la durée du mandat de l'administrateur représentant le personnel ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'avis préalable de réunion comportant le texte des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 12 mai 2014, numéro 57.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités suivantes, de participation :

- a) assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission ;
- b) donner pouvoir (procuration) au Président de l'assemblée générale ou à toute personne physique ou morale de leur choix (article L.225-106 du Code de commerce) ;
- c) voter par correspondance.

### **I. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale**

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer personnellement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris.

### **II. Mode de participation à l'assemblée générale**

#### **1. Participation à l'assemblée générale**

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission par voie postale ou électronique de la façon suivante :

##### **1.1 Demande de carte d'admission par voie postale**

— Pour l'actionnaire nominatif : faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le 16 juin 2014 à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, ou se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

— Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

##### **1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique**

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'assemblée peuvent également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

— Pour l'actionnaire nominatif : il convient de faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert 0 800 814 454 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et devra ensuite cliquer sur l'icône « participation à l'assemblée générale » afin de demander sa carte d'admission.

— Pour l'actionnaire au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS pourront faire leur demande de carte d'admission en ligne.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Solocal Group et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

#### **2. Vote par correspondance ou par procuration**

##### **2.1 Vote par correspondance ou par procuration par voie postale**

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée ou à un mandataire pourront :

— Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'aide de l'enveloppe T, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard 1 jour avant la tenue de l'assemblée, soit le 18 juin 2014 au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 1 jour calendaire avant la date de l'assemblée, soit le 18 juin 2014 au plus tard.

## **2.2 Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique**

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

— Pour l'actionnaire nominatif : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert 0 800 818 454 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

— Pour l'actionnaire au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS pourront voter en ligne ou désigner et révoquer un mandataire par Internet.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Solocal Group et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

– L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

– L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par BNP Paribas Securities Services au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures (heure de Paris).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Tout actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte titres nominatifs ou au porteur, ayant décidé d'exprimer son vote à distance, ne peut plus choisir, à compter de la réception d'un tel vote par BNP Paribas Securities Services, CTS Emetteurs-Assemblées, un autre mode de participation à l'assemblée générale.

La plateforme sécurisée VOTACCESS sera ouverte à compter du 2 juin 2014.

La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 18 juin 2014 à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

## **3. Questions écrites des actionnaires**

Les questions écrites doivent être envoyées au Président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social.

Elles sont accompagnées d'une attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la Société dans une rubrique aux questions-réponses.

## **4. Droit de communication des actionnaires**

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : [www.solocalgroup.com](http://www.solocalgroup.com).

*Le conseil d'administration*

**1402692**